



Comité technique ministériel du 27 février 2013

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

S'il est une égalité de traitement qu'il convient de souligner dans le contexte actuel c'est bien l'égalité, pour les salariés et les fonctionnaires, face à l'angoisse du lendemain.

S'il n'a pas le même père, l'accord sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi n'a-t-il pas, pour les salariés du secteur privé, la même mère spirituelle que la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels opposable aux fonctionnaires et agents publics ?

Conjuguant flexibilité aujourd'hui et sécurisation demain -peut-être-, ces deux textes voudraient instaurer le cadre, pour les salariés du public et du privé de ce pays, d'une précarité permanente ... propice au chantage à l'emploi et, donc, à la remise en cause qui de son contrat de travail, qui de son statut !

C'est si vrai que le ministère laisse même désormais remplacer des fonctionnaires par des salariés de droit privé y compris, comme au Port de Bordeaux, sur un poste aux missions régaliennes devant pourtant être assurées par des officiers de port adjoints...

Comme en 1993 lorsque Edouard Balladur rassurait les fonctionnaires qui n'étaient pas visés par la contre-réforme des retraites et que Alain Juppé contredira en 1995, ne nous disait-on pas en 2009 que la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels serait utilisée à la marge quand, en 2013, on nous l'annonce comme le nouvel outil de gestion des ressources humaines d'un ministère qui, n'en pouvant plus de « gratter l'os », projette maintenant rien moins que des amputations !

Il est vrai que l'administration ne faisait alors pas de publicité de ses « Perspectives RH 2013 » et que le "parcours" que nous aurons dû emprunter pour nous les procurer afin d'en alerter les personnels relevait alors plus du parcours du combattant que d'un dialogue social normal.

Ainsi l'administration semble plus transparente aujourd'hui qu'hier.

Le changement, sans doute...

Mais pour annoncer cette fois pire que ce qu'elle n'osait avouer il y a encore deux ans !

S'il s'agit de faire jouer aux uns ou aux autres un rôle d'accompagnement, de préparer les esprits au fait que faute avouée serait à moitié pardonnée, ne comptez pas sur FO !!!

De même que nous ne nous résignons pas à ces dispositifs anxiogènes et destructeurs de droits contre lesquels nous appelons les salariés tant du public que du privé à se mobiliser dès le 5 mars prochain.

Souffler le chaud et le froid n'est assurément pas non plus la méthode pour rendre acceptables des amputations envisagées.

Champion en son temps de la prime à la casse le ministère de l'écologie poursuit ainsi la mise à la casse de ses personnels avec les 37^{ème} et 38^{ème} réorganisations dont l'examen est inscrit en point 4 du présent comité.

Et combien d'autres destructurations seront encore mises en œuvre d'ici la création de l'Agence de la biodiversité ou l'écriture de la dernière mouture du projet d'acte 3 de décentralisation ?

Le projet de création de l'agence nationale de la biodiversité a amené la ministre à missionner deux préfigureurs qui ont présenté un rapport le 19 février dernier.

Ce rapport n'a pas fait l'objet de présentation dans le cadre du Comité technique ministériel malgré l'impact important sur les services.

Il n'est donc pas étonnant de trouver dans les orientations soumises à la ministre de nombreux partis-pris dogmatiques.

Force Ouvrière estime que la création de cette nouvelle agence ouvre la voie à une destructuration des établissements existants et risque de servir de support à la réduction massive des effectifs.

En effet, les opérateurs sont maintenant victimes de la MAP (RGPP++), à l'image des diminutions drastiques et aveugles d'effectifs en agences de l'eau.

De plus, cette agence va conduire à une perte d'indépendance dans les missions de service public de l'environnement avec le développement de filiales, de gip et de recherches de financements privés.

Pour Force Ouvrière, cette agence de la biodiversité est un démantèlement durable !

Le projet d'acte 3 de décentralisation se précise au travers d'un projet de loi qui voudrait atomiser le territoire national et assurer, sur chacun de ses niveaux, une « égalité ... par le vide ! »

Vidage des missions ATESAT, comme le préconise l'article 30 de la dernière version du projet de loi !

Vidage des missions ADS, comme voudrait s'y préparer le ministère !

Le tout avant de devoir structurer -préfectoriser?- une nouvelle fois les « coquilles vides » que seraient alors devenues, deux ou trois ans après leur création, les directions départementales interministérielles des territoires (et de la mer) !

La poursuite du transfert des routes nationales s'échafaude, soit vers les agglomérations ... mais aussi vers les majors du BTP et les banques.

Comme en 2006 avec la grande braderie estivale qui a conduit ces derniers à faire, sur le dos des usagers, main basse sur une des plus juteuses rentes qui soient !

Ou comme ces dernières années, au travers de ruineux partenariats publics privés.

Pour vider aujourd'hui les poches des usagers...

...et, demain, celles de la génération à venir en lui faisant payer le loyer d'un patrimoine pourtant aujourd'hui encore public !

En conclusion nous demandons aux Ministres quelle place elles comptent prendre dans les débats parlementaires :

Défendre l'unité de la République, l'égalité d'accès de ses différents niveaux au service public et l'intégrité de leurs ministères, de leurs services et de leurs missions ?

Ou pas !

Défendre ses personnels et leurs compétences contre les attaques proférées par des parlementaires à leur rencontre et leurs humeurs contre leurs services, centraux et déconcentrés ?

Ou pas !